



**POUR DIFFUSION IMMÉDIATE**  
**CNW, code 39**  
**Hebdomadaires régionaux de l'Estrie**

**Projet de réalisation d'une voie ferroviaire contournant le centre-ville de Lac-Mégantic**

**DÉBUT DE L'AUDIENCE PUBLIQUE LE 11 JUIN PROCHAIN**

**Québec, le 27 mai 2019** – La commission d'enquête du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE), présidée par M. Joseph Zayed, qui est accompagné par le commissaire M. Pierre Renaud, annonce la première partie de l'audience publique sur le *Projet de réalisation d'une voie ferroviaire contournant le centre-ville de Lac-Mégantic* par la Ville de Lac-Mégantic. La première partie de l'audience publique aura lieu à compter du **mardi 11 juin 2019 à 19 h** et se tiendra à **la salle Bestar du Centre sportif Mégantic**, situé au **5400, rue Papineau à Lac-Mégantic**. Les séances se poursuivront les jours suivants, selon les besoins du public et de la commission. Elles seront retransmises en direct en mode vidéo dans le site Web du BAPE à l'adresse [www.bape.gouv.qc.ca](http://www.bape.gouv.qc.ca).

**UNE AUDIENCE EN DEUX PARTIES**

**1. Première partie : s'informer**

En présence de l'initiateur et des personnes-ressources convoquées dans le but de répondre aux questions des participants, la première partie permettra à la population et à la commission de s'informer sur le projet afin d'en prendre connaissance et de mettre en lumière tous ses aspects.

**2. Deuxième partie : s'exprimer**

À l'occasion de la deuxième partie de l'audience publique, qui débutera le **mardi 16 juillet 2019**, au même endroit, la commission recueillera l'opinion et les suggestions du public. Elle entendra alors toute personne, tout organisme, tout groupe ou toute municipalité qui désire s'exprimer sur le projet, que ce soit sous forme de mémoire ou de présentation verbale.

La commission d'enquête dispose d'un délai de quatre mois pour accomplir son mandat. Le rapport du BAPE sera remis au plus tard le 9 octobre 2019, au ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, M. Benoit Charette. Par la suite, le ministre disposera de 15 jours pour rendre public le rapport.

**OÙ CONSULTER LA DOCUMENTATION SUR LE PROJET ?**

Les documents relatifs au projet en format papier sont mis à la disposition de la population dans les centres de consultation régionaux suivants :

- Médiathèque Nelly-Arcan, 3700, rue Lemieux, Lac-Mégantic ;
- Bibliothèque La Reliure, 2430, rue Saint-Jean, Frontenac.

L'ensemble du dossier est disponible en format papier au bureau du BAPE à Québec, au 575, rue Jacques-Parizeau, bureau 2.10. Il est également disponible en format électronique dans le Registre des évaluations environnementales sous la responsabilité du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques à l'adresse [www.ree.environnement.gouv.qc.ca](http://www.ree.environnement.gouv.qc.ca).

**LE PROJET**



Le projet consisterait en la construction d'une nouvelle voie ferrée d'environ 12 km qui remplacerait la voie ferrée existante qui traverse le centre-ville de Lac-Mégantic. La nouvelle voie permettrait aux convois ferroviaires d'éviter le centre-ville de Lac-Mégantic en le contournant par le nord-est. Elle serait située sur le territoire de la ville de Lac-Mégantic et des municipalités de Nantes et de Frontenac.

En plus de la voie de contournement, le projet inclurait la construction d'une nouvelle voie d'évitement d'une longueur d'environ 2,9 km dans la portion est du projet. Il comprendrait également la construction de cinq passages à niveaux publics et de deux ponts routiers : un pont public pour la route 204 et un pont privé pour le 3<sup>e</sup> Rang qui permettrait à six propriétaires de conserver un accès à des fonds de terrain. Un nouveau pont ferroviaire serait construit au-dessus de la rivière Chaudière à environ 200 m au sud de celui de la route 161. Finalement, des aménagements permettraient de relier la nouvelle voie ferrée à celles du parc industriel de Lac-Mégantic.

Le coût du projet, évalué à 133 millions de dollars, serait payé à 60 % par le gouvernement fédéral et à 40 % par le gouvernement du Québec. Les travaux débuteraient en 2021 et la mise en service de la voie est prévue pour l'automne 2022.

### **QU'EST-CE QUE LE BAPE ?**

Le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) est un organisme public et impartial qui relève du ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques. Il permet aux citoyens de s'informer et d'exercer leur droit de parole sur des projets qui pourraient avoir des répercussions sur l'environnement et sur leur qualité de vie ainsi que sur toute question relative à l'environnement. Le BAPE permet également aux initiateurs de prendre connaissance des préoccupations des citoyens et d'améliorer leurs projets pour une cohabitation plus harmonieuse avec le milieu.

Plus concrètement, le BAPE a pour mission d'éclairer la prise de décision gouvernementale en transmettant au ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques des analyses et des avis qui prennent en compte les seize principes de la *Loi sur le développement durable*. Pour réaliser sa mission, le BAPE diffuse auprès des citoyens toute l'information pertinente disponible sur un projet ou une question que lui soumet le ministre et prend en compte les préoccupations et les suggestions qui lui sont soumises. Les avis du BAPE sont le fruit d'une analyse et d'une enquête rigoureuses qui intègrent les enjeux environnementaux, sociaux et économiques des projets.

Pour donner suite à la demande du ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, le président du BAPE, M. Philippe Bourke, a formé une commission chargée de tenir une enquête et une audience publique sur le *Projet de réalisation d'une voie ferroviaire contournant le centre-ville de Lac-Mégantic*.

Pour de plus amples informations, vous pouvez communiquer avec M<sup>me</sup> Caroline Cloutier, coordonnatrice du secrétariat de la commission, ou avec M<sup>me</sup> Karine Lavoie, conseillère en communication, en composant le 418 643-7447 ou, sans frais, le 1 800 463-4732. Vous pouvez également joindre la commission par courrier électronique à l'adresse suivante : [voie\\_ferroviaire\\_megantic@bape.gouv.qc.ca](mailto:voie_ferroviaire_megantic@bape.gouv.qc.ca).